

QUESTION 11:

Le Rapport préliminaire du Directeur général sur le Plan à moyen terme pour 1984-1989 (21C/4) soumis à la vingt et unième session de la Conférence générale comportait dans sa partie II une section consacrée aux indications de ressources (par. 46 à 49), dont la teneur était résumée dans un tableau intitulé "Types possibles d'indications de ressources".

La Conférence générale a inclus dans sa résolution 21C/100 le paragraphe 4 consacré à cette question et dont le texte est le suivant:

"Invite le Directeur général, en consultation avec les États membres et avec le Conseil exécutif, à procéder à une étude approfondie des modalités de présentation des indications de ressources dans le prochain Plan à moyen terme, en examinant notamment les deux hypothèses suivantes:

- a) le Plan devrait indiquer, pour donner une idée de la répartition des ressources, l'importance relative accordée à ses divers éléments;
- b) le Plan devrait comporter, en vue de faire apparaître les priorités, des indications de ressources exprimées sous la forme de taux de croissance biennale en termes réels."

Laquelle de ces deux hypothèses vous paraît-il souhaitable de retenir et pour quelles raisons? Estimez-vous préférable d'avoir recours à une autre solution?

Le Canada estime que les deux hypothèses énoncées dans le paragraphe 4 de la résolution 21C/100 ne sont pas acceptables et préférerait que le Plan ne comporte pas d'indications de ressources, ou bien que les données fournies ne supposent pas un accroissement des ressources de l'Unesco.

Nous reconnaissons qu'il est souhaitable et même essentiel d'indiquer, parmi les divers éléments du Plan, les priorités relatives ainsi que les changements qui pourraient survenir à cet égard durant la période d'application du Plan. Selon l'hypothèse a), ces données seraient fournies au début de la période visée, mais les changements de priorité qui pourraient survenir plus tard ne seraient pas indiqués. Ainsi, après le premier exercice biennal, cette solution s'avérerait imparfaite et ne serait plus pertinente.

L'hypothèse b) est également inacceptable aux yeux du Canada puisqu'elle suppose des taux de croissance qui ne peuvent être déterminés que dans le budget biennal. Pour les raisons signalées dans le troisième point de la réponse à la question 12, le Canada est fortement opposé à cette supposition. Par ailleurs, l'argument selon lequel ces taux de